



## Supplément pour enfant handicapé (SEH)



Soutien provincial



Finautonome



### C'est quoi ?

C'est une aide financière provinciale destinée aux familles ayant un enfant de moins de 18 ans qui rencontre des obstacles dans les activités de la vie quotidienne.



### Pour qui ?

- Les enfants de moins de 18 ans qui rencontrent des obstacles en lien avec des fonctions physiques, mentales, psychologiques et/ou sensorielles. Il faut que ces obstacles soient présents 90% du temps, c'est à dire à peu près toujours.
- Les obstacles doivent être prévus de durer un an ou plus.
- Les parents doivent être admissibles à l'Allocation famille.



### Combien ?

- 241 \$ par mois par enfant (en 2026).
- Ce montant ne dépend pas du revenu familial. Il est révisé chaque année en janvier et peut évoluer avec l'inflation.



## Comment l'avoir ?

### Étape 1 :

1

S'assurer d'avoir l'Allocation famille.

---

### Étape 2 :

2

Remplir la partie du parent du formulaire pour le SEH.

---

### Étape 3 :

3

Demander à un agent de Finautonome de vous aider à remplir un carnet de bord, pour mieux vous préparer à vos rendez-vous avec les professionnels qui doivent remplir leur partie du formulaire

---

### Étape 4 :

4

Prendre rendez-vous avec l'enseignant ou l'éducateur de l'enfant afin qu'il ou elle remplisse sa partie du formulaire nommé bilan éducationnel.

---

### Étape 5 :

5

Prendre rendez-vous avec un professionnel de la santé qui suit l'enfant afin qu'il ou elle remplisse sa partie du formulaire.

---

### Étape 6 :

6

Demander à un agent de Finautonome de vérifier le formulaire rempli avant de l'envoyer à Retraite Québec.

---

### Étape 7 :

7

Envoyer le formulaire à Retraite Québec, soit au bureau près de chez vous, soit en ligne pour éviter les délais postaux.

## Conseils pratiques

- Il faut toujours conserver une copie de votre formulaire rempli avant de l'envoyer.
- Vérifier si votre enfant est aussi admissible au Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE).



### Avantage

- Aide financière non imposable.
- L'évaluation se base sur les obstacles de la vie quotidienne de l'enfant, pas sur un diagnostic.
- Fournit un soutien stable pour aider l'enfant avec ses besoins particuliers.
- Peut être combinée avec d'autres programmes provinciaux ou fédéraux.
- Il est possible de recevoir un paiement rétroactif jusqu'à 11 mois, selon la date de la demande et de l'évaluation par Retraite Québec.

Ceci a été rendu possible grâce à la participation financière du Ministère de la Santé et des Services sociaux :

Santé  
et Services sociaux  
Québec 



1-833-866-7334

[finautonome.org](http://finautonome.org)